

# CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS 2022

## GESPUNSART

### Présentation des bacs :

 Collecte sélective  
[collecte entre 5h et 12h]

 Ordures ménagères  
[collecte entre 13h et 20h]

- Vos bacs doivent être présentés  
poignées vers la route

### Pour nous contacter :

Tél. : 0800 29 83 55

Mail :  
[regie.dechets@ardenne-metropole.fr](mailto:regie.dechets@ardenne-metropole.fr)

Site internet :  
[www.ardenne-metropole.fr](http://www.ardenne-metropole.fr)

### NOUVEAU !!

Pour connaître tous nos services en  
fonction de votre adresse, vous  
pouvez télécharger l'application  
« Mes déchets - Ardenne Métropole »  
sur Play Store et iOS

Les cases colorées vous indiquent le  
jour de votre collecte ou le jour de  
rattrapage prévu en cas de jour férié.

### ATTENTION !! CHANGEMENT DES FRÉQUENCES DE COLLECTE À PARTIR DU 31 JANVIER 2022

#### Janvier

	L	M	M	J	V	S	D
52						1	2
1	3	4	5	6	7	8	9
2	10	11	12	13	14	15	16
3	17	18	19	20	21	22	23
4	24	25	26	27	28	29	30
5	31						

#### Février

	L	M	M	J	V	S	D
5		1	2	3	4	5	6
6	7	8	9	10	11	12	13
7	14	15	16	17	18	19	20
8	21	22	23	24	25	26	27
9	28						

#### Mars

	L	M	M	J	V	S	D
9		1	2	3	4	5	6
10	7	8	9	10	11	12	13
11	14	15	16	17	18	19	20
12	21	22	23	24	25	26	27
13	28	29	30	31			

#### Avril

	L	M	M	J	V	S	D
13					1	2	3
14	4	5	6	7	8	9	10
15	11	12	13	14	15	16	17
16	18	19	20	21	22	23	24
17	25	26	27	28	29	30	

#### Mai

	L	M	M	J	V	S	D
17							1
18	2	3	4	5	6	7	8
19	9	10	11	12	13	14	15
20	16	17	18	19	20	21	22
21	23	24	25	26	27	28	29
22	30	31					

#### Juin

	L	M	M	J	V	S	D
22			1	2	3	4	5
23	6	7	8	9	10	11	12
24	13	14	15	16	17	18	19
25	20	21	22	23	24	25	26
26	27	28	29	30			

#### Juillet

	L	M	M	J	V	S	D
26					1	2	3
27	4	5	6	7	8	9	10
28	11	12	13	14	15	16	17
29	18	19	20	21	22	23	24
30	25	26	27	28	29	30	31

#### Août

	L	M	M	J	V	S	D
31	1	2	3	4	5	6	7
32	8	9	10	11	12	13	14
33	15	16	17	18	19	20	21
34	22	23	24	25	26	27	28
35	29	30	31				

#### Septembre

	L	M	M	J	V	S	D
35				1	2	3	4
36	5	6	7	8	9	10	11
37	12	13	14	15	16	17	18
38	19	20	21	22	23	24	25
39	26	27	28	29	30		

#### Octobre

	L	M	M	J	V	S	D
39						1	2
40	3	4	5	6	7	8	9
41	10	11	12	13	14	15	16
42	17	18	19	20	21	22	23
43	24	25	26	27	28	29	30
44	31						

#### Novembre

	L	M	M	J	V	S	D
44		1	2	3	4	5	6
45	7	8	9	10	11	12	13
46	14	15	16	17	18	19	20
47	21	22	23	24	25	26	27
48	28	29	30				

#### Décembre

	L	M	M	J	V	S	D
48				1	2	3	4
49	5	6	7	8	9	10	11
50	12	13	14	15	16	17	18
51	19	20	21	22	23	24	25
52	26	27	28	29	30	31	

# JETONS MOINS ET TRIONS MIEUX

À compter du 31 janvier 2022, les ordures ménagères des communes d'Ardenne Métropole seront collectées tous les 15 jours à l'exception des hypercentres de Charleville-Mézières et Sedan, et des zones d'habitat collectif.

## Les raisons de ce changement ?

### • Pratique : adapter le service de collecte en porte-à-porte à l'utilisation réelle

Ces changements sont destinés à prendre en compte les évolutions de nos comportements en matière de déchets ménagers. Une étude réalisée sur les communes rurales de notre territoire a démontré qu'en secteur péri-urbain ou rural, le bac à ordures ménagères était sorti en moyenne 2 fois par mois et que le taux de remplissage était faible pour ceux qui étaient présentés les plus régulièrement à la collecte.

Votre contribution au geste de tri permet aussi cette réduction de fréquence, qui diminuera les coûts de collecte et de traitement des déchets. L'objectif est de maîtriser les dépenses tout en garantissant à chacun un service de qualité adapté.

### • Économique : maîtriser les coûts de gestion des déchets

Au niveau économique, ce changement permettra de diminuer les coûts de collecte et de maîtriser les coûts de gestion des déchets, dus à l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) décidée et perçue par l'État sur la période 2019/2025. Si nous ne changeons pas nos comportements, cela se traduira par une augmentation en 2025 de 20 % de notre taxe d'élimination des ordures ménagères (TEOMI), appliquée sur l'enfouissement des ordures ménagères résiduelles.

### • Écologique : réduire les déplacements des camions de collecte

Le transport des déchets entraîne des rejets de gaz à effet de serre. Ainsi, le changement de fréquence de collecte avec un passage tous les quinze jours contribue à réduire la pollution de notre environnement naturel.

Afin d'éviter tout désagrément lié à la conservation des déchets, nous vous rappelons qu'Ardenne Métropole met gratuitement des composteurs à votre disposition pour les déchets organiques (épluchures de fruits et légumes, marcs et filtres à café, ...)

De plus, **"le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !"**

Au-delà de l'importance du geste de tri, il est possible de limiter sa production de déchets par des gestes simples que vous pouvez retrouver sur notre site internet : ce sont autant de déchets qui ne seront pas enfouis.

## Besoin d'informations complémentaires ?

Contactez le 0800 29 83 55 ou [prevention-dechets@ardenne-metropole.fr](mailto:prevention-dechets@ardenne-metropole.fr). Une réponse vous sera apportée sous 24 h.